

## INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

### POSTE DE CHARGÉ D'ACCUEIL DE PROXIMITE

### CAHIER DES CHARGES POUR L'ANNEE 2007

#### **PREAMBULE**

Le comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en agglomération réuni le....., a retenu le principe de reconduire l'accueil de proximité dans 12 des 13 communes de la géographie prioritaire.

Les 12 communes ont pour obligation d'organiser cet accueil dans le respect du présent cahier des charges.

#### **1- LA MISSION**

La mission est une mission d'accueil de proximité, débouchant après une première écoute et un premier bilan, sur une orientation et un accompagnement vers les structures ou les dispositifs les mieux à même de répondre avec efficacité aux attentes des publics reçus.

#### **2- LE PUBLIC**

L'accueil peut s'adresser :

- aux personnes éloignées du monde du travail et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, voire de stabilisation dans une démarche de réinsertion,
- aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur issus de l'immigration, victimes de discrimination à l'embauche.

#### **3- LE NOMBRE DE PERMANENCES**

La mission s'effectue sous forme de permanences, à raison d'au moins trois demi journées par semaine.

#### **4- LE POSITIONNEMENT DU CHARGE D'ACCUEIL**

La personne chargée de l'accueil :

- est, sous couvert de ses propres responsables, référent de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et des autres partenaires en matière d'insertion par l'économie (ou, le cas échéant, travaille sous la responsabilité d'un référent déjà déterminé).

En particulier elle est le correspondant pour les chantiers d'insertion, les chantiers école d'agglomération et pour les opérations particulières telle celle visant à favoriser l'accès aux concours de la fonction publique des personnes issues des quartiers prioritaires.

- travaille en lien étroit avec les structures existantes (MIF, MIEF, MEF....), les antennes de l'ANPE et de la Mission Locale, les accompagnateurs emploi du PLIE....

## **5- TABLEAU DE BORD**

La personne chargée de l'accueil tient un tableau de bord transmis à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise tous les 6 mois.

Il fait état du nombre d'accueils :

- par âge,
- par sexe,
- par niveau de formation,
- par origine de ZUS et / ou quartier identifié comme sensible,
- et précise la nature des attentes du public et de l'orientation proposée.

## **6- BILAN ANNUEL**

Tous les 6 mois, les communes sont tenues d'adresser, à la Communauté d'Agglomération Rouennaise (Service Politique de la Ville), le tableau de bord concernant l'activité du chargé d'accueil. Sur la base de ces éléments, le Service Politique de la Ville de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise réalisera, une fois par an, une synthèse des différents tableaux de bord. Une réunion d'évaluation collective tant qualitative que quantitative sera ensuite organisée et animée par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Cette réunion donnera lieu à la rédaction, par la Communauté d'Agglomération, d'un bilan annuel global qu'elle transmettra aux maires des communes concernées et aux membres du comité de pilotage.